

# A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

1 7 <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

## Compte rendu

### Commission des affaires économiques

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, pour un démarchage téléphonique consenti et une protection renforcée des consommateurs contre les abus (n° 996) (*M. Pascal Lecamp, rapporteur*)..... 2
- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à instaurer un dispositif de sanction contraventionnelle pour prévenir le développement des vignes non cultivées qui représentent une menace sanitaire pour l'ensemble du vignoble français (n° 1003) (*M. Hubert Ott, rapporteur*)..... 3

Mercredi 5 mars 2025  
Séance de 15 heures 30

Compte rendu n° 65

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

**Présidence de  
Mme Aurélie Trouvé,  
Présidente**



*La commission des affaires économiques a examiné, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements restant en discussion sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, pour un démarchage téléphonique consenti et une protection renforcée des consommateurs contre les abus (n° 996) (M. Pascal Lecamp, rapporteur).*

**Amendements déposés en séance publique sur la proposition de loi la proposition de loi pour un démarchage téléphonique consenti et une protection renforcée des consommateurs contre les abus (n° 996), auxquels il est proposé de donner un avis favorable**

N° Amdt	Place	Auteur	Groupe
17	PREMIER	M. LECAMP Pascal	Dem
9	PREMIER	Mme BATHO Delphine	EcoS
16	PREMIER	M. LECAMP Pascal	Dem
18	PREMIER	M. LECAMP Pascal	Dem
25	ap PREMIER	M. BEX Christophe	LFI-NFP

*En conséquence, les autres amendements ne figurant pas dans le tableau ci-dessus ont été repoussés par la commission.*

*La commission des affaires économiques a ensuite examiné, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à instaurer un dispositif de sanction contraventionnelle pour prévenir le développement des vignes non cultivées qui représentent une menace sanitaire pour l'ensemble du vignoble français (n° 1003) (M. Hubert Ott, rapporteur).*

**Amendements déposés en séance publique sur la proposition de loi visant à instaurer un dispositif de sanction contraventionnelle pour prévenir le développement des vignes non cultivées qui représentent une menace sanitaire pour l'ensemble du vignoble français (n° 1003), auxquels il est proposé de donner un avis favorable**

N° Amdt	Place	Auteur	Groupe
7	PREMIER	M. OTT Hubert	Dem
8	PREMIER	M. OTT Hubert	Dem
6	PREMIER	M. FUGIT Jean-Luc	EPR
9	PREMIER	M. OTT Hubert	Dem
10	2	M. OTT Hubert	Dem
11	3	M. OTT Hubert	Dem
12	4	M. OTT Hubert	Dem
13	5	M. OTT Hubert	Dem
14	6	M. OTT Hubert	Dem
15	Titre	M. OTT Hubert	Dem

*En conséquence, les autres amendements ne figurant pas dans le tableau ci-dessus ont été repoussés par la commission.*

## **Membres présents ou excusés**

### **Commission des affaires économiques**

Réunion du mercredi 5 mars 2025 à 15 h 30

*Présents.* - Mme Sandrine Nosbé, M. Hubert Ott, Mme Aurélie Trouvé

*Excusés.* - M. André Chassaigne, M. Harold Huwart, Mme Julie Laernoës, M. Guillaume Lepers, M. Max Mathiasin, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback, M. Lionel Tivoli

*Assistait également à la réunion.* - M. Philippe Bolo